

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le 31 août 2020 à 13 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
- 4. Finances
- 5. Administration générale
- 5.1 Modification à l'annexe du Règlement 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois
- 6. Urbanisme et Environnement
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 8. Travaux publics et Parcs
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile
- 10. Divers
- 11. Période d'information
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 13 h 40.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0831-376

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

- 3. Adoption des procès-verbaux
- 4. Finances
- 5. Administration générale
- 5.1 <u>Modification à l'annexe du Règlement 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois</u>

20-0831-377

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois, secteur : rue Principale, rue Bellevue et rue Lambert afin d'apporter une modification de l'Annexe A pour y ajouter les numéros des lots à acquérir;



Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a décrété, par le biais du règlement numéro 20-1067, une dépense de 835 000 \$ et un emprunt de 835 000 \$ pour l'acquisition de lots afin de soutenir l'OBNL « Les résidences du parc naturel habité » pour la construction d'une nouvelle phase de résidences ainsi que de répondre aux besoins de la Municipalité en matière d'espaces publics;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que l'annexe A du règlement numéro 20-1067 est modifier pour y ajouter les numéros des lots à acquérir;
- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 6. <u>Urbanisme et Environnement</u>
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 8. Travaux publics et Parcs
- 9. <u>Sécurité incendie et sécurité civile</u>
- 10. <u>Divers</u>
- 11. Période d'information
- 12. Période de questions

Aucune question n'est posée

13. Fermeture de la séance

20-0831-378 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 13 h 42.

Joé Deslauriers	Matthieu Renaud
Maire	Directeur général et
	secrétaire-trésorier